

RCS : LYON  
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 05367  
Numéro SIREN : 527 617 864  
Nom ou dénomination : 2F MAINTENANCE

Ce dépôt a été enregistré le 13/01/2023 sous le numéro de dépôt B2023/001654

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2F MAINTENANCE

Adresse de l'entreprise 8 Rue PIERRE TIMBAUD 69200 VENISSIEUX

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12

Durée de l'exercice précédent\* 12

Numéro SIRET\* 5 2 7 6 1 7 8 6 4 0 0 0 1 4

Néant  \*

				Exercice N clos le, 31122021		N-1 31122020		
				Net 3		Net 4		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2				
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB		AC				
		Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	179	AK	179		48
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AN		AO				
		Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP	117 546	AQ	67 124	50 422	46 980
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	21 991	AS	13 391	8 600	10 523
		Autres immobilisations corporelles	AT	53 067	AU	50 828	2 238	5 565
		Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	CS		CT				
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
Autres participations		CU		CV				
Créances rattachées à des participations		BB		BC				
Autres titres immobilisés		BD		BE				
Prêts		BF		BG				
Autres immobilisations financières*	BH		BI					
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	192 784	BK	131 523	61 261	63 118	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL		BM				
		Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
	CRÉANCES	BX	439 599	BY		439 599	524 657	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	439 599	BY		439 599	524 657
		BZ	66 055	CA		66 055	76 163	
	Autres créances (3)	BZ	66 055	CA		66 055	76 163	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
DIVERS	CD		CE					
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE				
	Disponibilités	CF	301 358	CG		301 358	332 558	
Comptes de régularisation	CH		CI					
	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI				
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	807 014	CK		807 014	933 379	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
Ecart de conversion actif* (VI)	CN							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO	999 798	IA	131 523	868 275	996 498	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :			Créances :		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 51 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 2F MAINTENANCE		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 37 000...)	DA	37 000	37 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	3 700	3 700	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ )	DG			
	Report à nouveau	DH	152 762	152 798	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	1 092	( 36)	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	3 112	2 282	
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	197 668	195 745	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 066	1 101	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	374 265	483 406	
	Dettes fiscales et sociales	DY	169 911	196 700	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		625	
	Autres dettes	EA	109 617	108 319	
Compte régulier	Produits constatés d'avance (4)	EB	15 746	10 600	
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	670 607	800 753		
Ecarts de conversion passif* (V)	ED				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	868 275	996 498		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	670 607		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 004			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 51 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 2F MAINTENANCE										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A	IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD	179	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM	106 546	KN		KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2			KP		KQ		KR	11 000	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3			KS	21 991	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	26 761	KW		KX		
		Matériel de transport *					KY	11 926	KZ		LA		
	Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	14 379	LC		LD		
	Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	181 605	LO		LP	11 000	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
Autres participations						8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés						IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières						IT		IU		IV			
TOTAL IV						LQ		LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	181 784	ØH		ØJ	11 000		
CADRE B	IMMOBILISATIONS					Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4			
						par virement de poste à poste 1				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	IO		LV	179	LW	IX	
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui					IR		MD	106 546	ME	MF	
	Inst gales, agencts et am. des constructions						IS		MG	11 000	MH	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ	21 991	MK	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agencts, aménagements divers					IU		MM	26 761	MN	MO	
		Matériel de transport					IV		MP	11 926	MQ	MR	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier						IW		MS	14 379	MT	MU	
	Emballages récupérables et divers *						IX		MV		MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		NB
Avances et acomptes						NC		ND		NE		NF	
TOTAL III						IY		NG	192 605	NH	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7		ØW
	Autres participations						IO		ØX		ØY		ØZ
	Autres titres immobilisés						II		2B		2C		2D
	Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E		2F		2G
TOTAL IV						I3		NJ		NK		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK		ØL	192 784	ØM	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 51 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS 2F MAINTENANCE</u>	Néant <input type="checkbox"/> *
---	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	130	PF	48	PG		PH	179
<b>TOTAL I</b>		RK	130	RM	48	RN		RO	179
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR	59 566	PS	7 103	PT		PU	66 669
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW	455	PX		PY	455
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	11 467	QA	1 923	QB		QC	13 391
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	25 589	QE	949	QF		QG	26 539
	Matériel de transport	QH	8 339	QI	2 000	QJ		QK	10 339
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	13 571	QM	377	QN		QO	13 949
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL II</b>		QU	118 534	QV	12 808	QW		QX	131 344
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II)</b>		ØN	118 665	ØP	12 857	ØQ		ØR	131 523

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel						
Frais établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV
Autres immob incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
<b>TOTAL I</b>	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3	S4
	Inst gales, agenc et am des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1	T2
Inst techniques mat et outillage	T3		T4	830	T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agenc am divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6	U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4	V5
	Mat bureau et inform mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2	W3
	Emballages récup et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9	X1
<b>TOTAL II</b>	X2		X3	830	X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participation	NL						NM						NO
<b>TOTAL III</b>	NP		NQ	830	NR		NS		NT		NU		NV
<b>Total général (I+II+III)</b>	NW			830			NY						NZ
<b>Total général non ventilé (NF+NQ+NR)</b>				830									
<b>Total général non ventilé (NS+NT+NU)</b>													
<b>Total général non ventilé (NW-NY)</b>													830

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8	
Primes de remboursement des obligations				SP	SR	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Désignation de l'entreprise <b>SAS 2F MAINTENANCE</b>		Néant <input type="checkbox"/> *				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	2 282	830	3 112	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z	2 282	830	3 112	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	E0	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	2 282	830	3 112		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		UF		
	- financières	UG		UH		
	- exceptionnelles	UJ	830	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	439 599		439 599					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO )		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	37 032		37 032				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	15 398		15 398				
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	13 625		13 625					
	Charges constatées d'avance		VS								
	<b>TOTAUX</b>			VT	505 655	VU	505 655	VV			
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	1 066		1 066					
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	374 265		374 265						
Personnel et comptes rattachés		8C	50 860		50 860						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	33 512		33 512						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	381		381					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	78 548		78 548					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	6 608		6 608					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	109 617		109 617						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	15 746		15 746						
<b>TOTAUX</b>			VY	670 607	VZ	670 607					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise : SAS 2F MAINTENANCE		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31/12/2021				
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>				<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	1 092	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE	XE	
		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art 39-4 du CGI)		WF					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	( Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D) )			RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX	XW
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art 39-1-3° et 212 bis) *			XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7	381	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			I8		
			- imposées au taux de 0 %			ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme			WN		
			- Plus-values soumises au régime des fusions			WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art 39-1-3 et 212 du CGI)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						YI		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3		
					TOTAL I	WR	1 473	
<b>II. DÉDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un GIE. *						WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			WV		
			- imposées au taux de 0 %			WH		
			- imposées au taux de 19 %			WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs			XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		( Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation )		2A	XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX		
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY		
Majoration d'amortissement*						XD		
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexties)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexties A)	L5	XF
		Zone franche urbaine -TE (44 octies A)	0V	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	1F	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC	
				Zone de revitalisation rurale (art 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art 39decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)		YI	XG	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)		YL		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB	Dont déduct° exception simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2		
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>					<b>TOTAL II</b>			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :			bénéfice (I moins II)		XI	1 473		
			déficit (II moins I)			XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL	36	
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>					XN	1 437	XO	

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <b>SAS 2F MAINTENANCE</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		<b>K4</b>	36
Déficits transférés de plein droit (art 209-II-2 du CGI)	<b>K4bis</b>	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	<b>K4ter</b>
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		<b>K5</b>	36
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		<b>K6</b>	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		<b>YJ</b>	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		<b>YK</b>	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1° bis A1. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice			<b>ZT</b>
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>er</sup> bis A1 2 du CGI *		<b>ZV</b>	<b>ZW</b>
Provisions pour risques et charges *			
		<b>8X</b>	<b>8Y</b>
		<b>8Z</b>	<b>9A</b>
		<b>9B</b>	<b>9C</b>
Provisions pour dépréciation *			
		<b>9D</b>	<b>9E</b>
		<b>9F</b>	<b>9G</b>
		<b>9H</b>	<b>9J</b>
Charges à payer			
		<b>9K</b>	<b>9L</b>
		<b>9M</b>	<b>9N</b>
		<b>9P</b>	<b>9R</b>
		<b>9S</b>	<b>9T</b>
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		<b>YN</b>	<b>YO</b>
		↓ ligne W1	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	<b>L1</b>		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert

Formulaire obligatoire (article 51 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 2F MAINTENANCE										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	152 798	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale - Autres réserves	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	( 36)		Dividendes		ZE						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	ØF	152 762		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG		152 762					
					TOTAL II	ZH		152 762					
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		Exercice N - 1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT	1 039 919		1 222 677					
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8			XQ	14 670		29 115					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	447 984		549 526					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	13 544		6 066					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES			ST	101 637		101 035					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	1 617 755		1 908 419					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	3 624		5 607					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS			9Z	6 794		6 409					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	10 418		12 016					
T.V.A.	- Montant de la T.V.A collectée				YY	454 452		407 746					
	- Montant de la T.V.A déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	327 877		339 271					
DIVERS	- Montant brut des salaires *				ØB	419 526							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	1.23	%	1.18	%				
	- Numéro du centre de gestion agréé *	XP				- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				Si oui cocher 1 Sinon 0			
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG								
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies					RH								
RÉGIME DE GROUPE *	Société résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
	Groupe résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Formulaire obligatoire (article 51 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2F MAINTENANCE						Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE</b>							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
<b>B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*				
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪				(ventilation par taux)			

Cegid Group

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2F MAINTENANCE

Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ① \*.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€  
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ① \*.

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③			
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME  
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

( personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

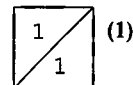
Désignation de l'entreprise : SAS 2F MAINTENANCE					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5*,6*,7* alinéas de l'art. 39-1-5* du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Formulaire obligatoire  
(article 18 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 31122021 N° SIRET 5 2 7 6 1 7 8 6 4 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2F MAINTENANCE

ADRESSE (voie) 8 Rue PIERRE TIMBAUD

CODE POSTAL 69200 VILLE VENISSIEUX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	370
---	----	---	--	----	-----

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
---	----	--	--	----	--

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination FOURE LAGADEC

N° SIREN (si société établie en France) 356500306 % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 185

Adresse : N° 164 Voie bd DE GRAVILLE

Code Postal 76600 Commune HAVRE Pays FRA

Forme juridique SAS Dénomination FERRAT

N° SIREN (si société établie en France) 383244993 % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 185

Adresse : N° 108 Voie r. ZNDRE BOULLE

Code Postal 30100 Commune ALES Pays FRA

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

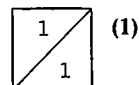
Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au CGI)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122021

N° SIRET 5 2 7 6 1 7 8 6 4 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2F MAINTENANCE

ADRESSE (voie) 8 Rue PIERRE TIMBAUD

CODE POSTAL 69200 VILLE VENISSIEUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 0

Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays



## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 19 Mai 2022

### RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2021

Messieurs,

Nous vous avons convoqués, ce jour, en **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**, conformément à la loi en vue d'approuver les comptes de l'exercice 2021.

#### PRESENTATION DES COMPTES

Les règles de présentation des comptes et les méthodes d'évaluation comptables sont conformes à la réglementation en vigueur.

Le résultat de l'exercice 2021 est un gain de 1 092 €.

Au cours de cet exercice notre chiffre d'affaires s'est élevé à **2 196 226 euros** en 2021 contre 2 458 381 en 2020.

Le résultat d'exploitation ressort à **3 601€** en 2021 contre 2 452 € en 2020.

Le résultat financier est de - 1 297€ contre - 1554 € en 2020

Les associés sont appelés à approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020, arrêtés ce jour, faisant apparaître :

- Capitaux propres : **197.668 euros**
- Chiffre d'affaires : **2.196.226 euros**
- Résultat de l'exercice : **1 092 euros**

et à donner quitus au président de l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

Les comptes de la société ne comprennent aucune des dépenses visées par l'article 39-4 du CGI.

2FM :

**SAS au capital de 37.000 € - 8 rue Pierre Timbaud – 69200 Venissieux  
RCS 527 617 864 LYON – APE 2562B – SIRET 527 617 864 00014**

## 1. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

### **Situation et activité de la société au cours de l'exercice écoulé**

L'activité de la société consiste dans la gestion d'un contrat de maintenance de l'usine AXENS de Salindres dans les métiers de la mécanique, chaudronnerie, tuyauterie et travaux annexes. Ce contrat a été prolongé pour cinq ans à compter du 1 janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2021.

Le Client est satisfait, le volume d'activité et les résultats le sont aussi. Un avenant a été signé en date du 22/12/2020 prolongeant le contrat pour une période de 3 ans, allant du 01/01/2021 au 31/12/2023. Nous sommes dans sa première année de renouvellement.

### **Difficultés rencontrées et progrès réalisés au cours de l'exercice**

La grave crise sanitaire liée à la Covid-19 constatée en France et dans le Monde, qualifiée de pandémie en ce début d'année 2020 s'est poursuivie en 2021. Des mesures strictes de confinement ont été décrétées. Cette situation a affecté le fonctionnement de la société et a eu quelques conséquences financières sur l'exercice 2021.

Au cours de l'année 2021, la Société a eu très peu recours au chômage partiel.

La Société a eu seule demande d'activité partielle et a obtenu à ce titre 699 euros pour année 2021.

Le site Client a connu en 2021 par 3 périodes de fermeture d'une semaine en Février -Mai - Décembre. Ces fermetures ont entraîné une baisse du CA de 10% pour atteindre 2,2M€.

Le client est satisfait par la qualité de la prestation et la relation commerciale est bonne.

### **Evolution prévisible de la Société et perspectives d'avenir**

Compte tenu de la reconduction du contrat de maintenance, la continuité d'exploitation de la société, se poursuit et offre à la Société une bonne visibilité sur l'activité à venir les 2 prochaines années.

### **Evènements importants survenus postérieurement à la clôture de l'exercice**

L'épidémie mondiale de Covid-19 continue d'impacter les activités de la société 2FM. Ce contexte épidémique étant évolutif et incertain, il est difficile d'en mesurer tous les éventuels impacts futurs pour la société, à la date d'établissement du présent rapport même si le risque de pandémie diminue.

Un suivi de l'évolution de la Covid 19 reste à faire pour en évaluer les effets et mettre en place les procédures qui permettront d'en limiter les impacts.

## 2. DETTES FOURNISSEURS ET CREANCES CLIENTS

Conformément aux dispositions des articles L.441-6-1 et D 441-4 du code de commerce nous vous donnons ci-dessous la décomposition par date d'échéances du solde des dettes à l'égard des fournisseurs :



Maintenance

[3M,  
, 2021]

Article D.441 I. - 1° Factures recues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>						
Nombre de factures concernées	133	27	76	67	5	175
Montant total TTC des factures concernées	309 161,09	0,00	3 244,05	-1 291,03	4 550,04	6 503,06
Pourcentage du montant total TTC des achats de l'exercice	15,91%	0,00%	0,17%	-0,07%	0,23%	0,34%
Pourcentage du montant total TTC du chiffre d'affaire de l'exercice						
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre des factures exclues						0
Montant total TTC des factures exclues						0,00
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Les délais de règlement couvrent de 30 jours à 45 jours fin de mois suivant les accords dérogatoires négociés avec certains de nos fournisseurs				

[3M,  
, 2021]

Article D.441 I. - 1° Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

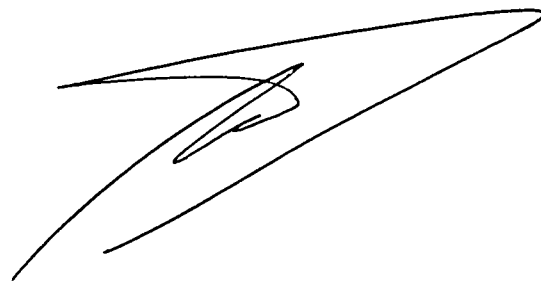
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>						
Nombre de factures concernées	11	0	0	0	0	0
Montant total TTC des factures concernées	439 599,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Pourcentage du montant total TTC des achats de l'exercice						
Pourcentage du montant total TTC du chiffre d'affaire de l'exercice	16,64%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre des factures exclues						0
Montant total TTC des factures exclues						0,00
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Accord contractuel ou délais légal - Article 441-6 dans un délais maximum de 60 jours.				

3. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice 2021 de 1 092 € au report à nouveau qui passerait de 152 763 à 153 854 €

Aucun dividende n'avait été distribué au titre des exercices précédents.

Le Président





Maintenance

SAS au capital de 37.000 €  
Siège social : 8 rue Pierre Timbaud  
69200 VENISSIEUX  
527 617 864 RCS LYON

---

**PROCES-VERBAL  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 MAI 2022**

---

L'an Deux Mil vingt deux le 19 mai à 10H30,

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SAS 2F MAINTENANCE au capital de 37.000 € réparti en 370 actions de 100 € chacune, entre deux associés, ayant son siège social 8 rue Pierre Timbaud – 69200 VENISSIEUX, immatriculée sous le n° 527.617.864 RCS Lyon, s'est réunie au siège social après convocation par lettres recommandées et mail en date du 10 mai 2022,

Il a été dressé, par les soins du Président, une feuille de présence qui a été signée par chacun des membres de l'Assemblée lors de leur entrée dans la salle de réunions :

- ➔ **FOURE LAGADEC (SAS) possédant 185 actions**  
Représentée par Madame Alice FOURNIER
  
- ➔ **SAS Etablissements FERRAT possédant 185 actions**  
Représentée par Monsieur Jean Louis FERRAT

Monsieur Alice FOURNIER prend la présidence de l'assemblée.

Monsieur Jean Louis FERRAT est désigné secrétaire.

Madame Maryse BELLAGAMBA, Commissaire aux comptes, dûment convoquée, est présente.

Le Bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Il constate que les deux actionnaires, possédant trois cent soixante dix actions (370) actions sont présents et que l'Assemblée réunissant plus du quart du capital social, est valablement constituée et peut délibérer comme Assemblée Ordinaire.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée qu'elle s'est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ➔ Rapport du Président sur l'exercice 2021
- ➔ Rapport du Commissaire aux Comptes
- ➔ Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2021
- ➔ Quitus au Président et au Commissaire aux Comptes
- ➔ Affectation des résultats de l'exercice 2021
- ➔ Approbation des conventions visées par l'article L 225-38 du code de commerce
- ➔ Questions diverses.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les statuts de la société,
- La convocation des actionnaires,
- L'inventaire de l'actif et du passif de la société au 31/12/2021
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice 2021,
- Le rapport du président sur l'exercice 2021,
- Les rapports de Madame le commissaire aux comptes sur l'exercice 2021
- Le texte des résolutions proposées.



**Maintenance**

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 225-83 du code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée. Il demande à l'assemblée de lui en donner acte ce qu'elle fait à l'unanimité.

Puis, Monsieur le Président donne lecture du rapport de gestion et des rapports du commissaire aux comptes et ouvre les débats.

Après échange de vues il est passé au vote des résolutions.

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de Monsieur le Président sur les comptes sociaux, du bilan, du compte de résultat et de l'annexe, des rapports de Madame le Commissaires aux Comptes, approuve dans toutes leurs parties les rapports et comptes de l'exercice 2021 qui mentionne un chiffre d'affaires pour exercice clos de 2 196 226 euros et un résultat d'exploitation de 3 601 euros .

Elle donne quitus, sans réserve, à Monsieur le Président et au Commissaire aux Comptes, de leur mandat pour cet exercice.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.*

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2021 de 1 092€ au report à nouveau qui passe de 152.763 € à 153 854 €.

Aucun dividende n'avait été distribué au titre des exercices précédents.

*Cete résolution est adoptée à l'unanimité des associés.*

#### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'Article L 227-10 du code de commerce approuve les conventions conclues au cours de l'exercice.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés*

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour faire tous dépôts, publications et autres formalités, comme conséquences de l'adoption des présentes décisions, et plus généralement, de faire tout ce qui se révélerait nécessaire et/ou utile à cette fin.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 12h. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le secrétaire.

Le Président